

**TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de faire adopter un ordre de la Chambre qui nous permettrait de siéger après dix heures demain soir, si la chose est nécessaire, afin de permettre au critique financier de l'opposition de faire connaître spontanément sa réaction à l'exposé budgétaire? L'honorable ministre des Finances a laissé entendre qu'il lit très lentement et qu'il pourrait priver l'honorable député de l'opposition de ses moyens si nous insistions pour ajourner à dix heures précises.

**L'hon. M. Churchill:** Je crois que ce serait très bien, monsieur l'Orateur. Nous avons fait de même il y a environ un an et siégé seulement quelques minutes après dix heures. Le critique financier de ce côté-ci parlera rapidement et brièvement.

**M. Knowles:** D'accord!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La Chambre consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord!

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Il en est ainsi ordonné.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je demander au leader de la Chambre de dire brièvement à l'intention de ceux qui sont pressés de partir quels sont les travaux prévus pour demain?

**L'hon. M. Pickersgill:** A vrai dire, monsieur, je crois que les honorables députés comprendraient mieux à leur siège. Pour demain, le gouvernement a l'intention de poursuivre en premier lieu le débat sur la résolution concernant le ministère de l'Industrie et de passer, immédiatement après, à la résolution concernant le ministère de l'Agriculture. Si nous disposons de ces deux articles avant cinq heures, nous aborderons la résolution concernant l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Si le critique financier de l'opposition termine ses rapides observations avant dix heures, nous pourrions poursuivre la question qui aura pu être interrompue à cinq heures. Pour ce qui est de vendredi, je crois qu'il serait préférable d'attendre à demain soir pour donner l'ordre des travaux, car tout dépendra du progrès que nous aurons fait demain.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)